

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 2 décembre 2019 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 **Absent** Siège no 4 **Absent**
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Laurette Lévesque Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que deux (2) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

19-12274 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

19-12275 Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2019

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire 4 novembre du 2019, soit adopté tel que rédigé.

19-12276 Comptes du mois de novembre 2019

La liste des comptes de novembre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 28 novembre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 novembre 2019	58 217.33 \$
Comptes payés d'avance	36 959.09 \$
TOTAL	<u>95 176.42 \$</u>

19-12277 Rapport trimestriel et bilan

Tel que prévu par la loi, les états comparatifs suivants sont présentés, sur deux documents :

Premier document :

- Revenus et dépenses au 31 octobre 2019;
- Revenus et dépenses à la même période en 2018;
- Bilan au 31 octobre 2019.

Deuxième document (expliquer par la directrice)

- Revenus et dépenses au 31 octobre 2019;
- Revenus et dépenses au 31 décembre 2018;
- Prévisionnel d'ici 2019.

19-12278 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de novembre et du suivi des dossiers en cours:

- A. Par Richard F. Dubé :
- Réunion de la MRC de Témiscouata le 27 novembre;
 - Réunion de la Table COSMOSS le 18 novembre ;
 - Réunion des Hauts-Sommets le 21 novembre
 - Réunion de la CADL le 18 novembre ;
- B. Par Carole Desbiens:
- Réunion de l'Association sportive le 13 novembre ;
- C. Par Laurette Lévesque
- Remise des bourses du Fonds Jeunesse Témiscouata le 7 novembre ;

19-12279 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil, ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, sauf Viateur Dubé qui a été élu en mai 2019 et Hugo Tardif qui est à l'extérieur de la Municipalité, la confirmation sera transmise au Ministère des Affaires municipales et l'Habitation, après que la déclaration d'Hugo Tardif sera déposée au conseil municipal.

19-12280 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale adjointe dépose les listes suivantes aux membres du conseil.

- Liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, le total à recevoir en taxes est de : 55 626.96\$, 3328.44\$ en intérêts pour un total de 58 955.40 \$;
- Liste des autres factures autre que des taxes : 50\$, 8.36 \$ en intérêt pour un total de 58.36 \$;
- Liste des personnes endettées ayant des comptes en souffrance antérieurement au 31 décembre 2018 : Il reste un total de 10 653.69 \$ en capital et 1609.13 \$ en intérêt. Tous les autres comptes font l'objet d'une entente respectée sauf pour les propriétés du 270 10^e rang et 23, rue Principale.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement qu'avant le 12 décembre 2019, les comptes qui comporteront des sommes antérieures au 31 décembre 2018, qui n'auront pas respecté leur entente devront être envoyés à la MRC de Témiscouata pour la vente prévue le 12 mars 2020, selon la procédure prévue par la loi.

Richard F. Dubé, maire est mandaté pour assister à la vente pour taxes afin d'acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas preneur ou si le montant est insuffisant.

19-12281 Calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE L'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 20 h :

- Lundi 13 janvier;
- Lundi 3 février;
- Lundi 2 mars;
- Lundi 6 avril;
- Lundi 4 mai;
- Lundi 1^{er} juin;
- Mardi 6 juillet (fête du Canada);
- Lundi 3 août;
- Mardi 8 septembre (fête du Travail);
- Lundi 5 octobre;
- Lundi 2 novembre;
- Lundi 7 décembre;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément au Code municipal.

19-12282 Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2020

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Jimmy Plourde, conseiller au siège no 1, soit nommé suppléant au maire au conseil de la MRC de Témiscouata pour l'année 2020, en cas d'absence du maire.

Il est également résolu unanimement que Jimmy Plourde, conseiller au siège no 1 soit nommé comme maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les représentants autorisés à signer les documents à la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage, au nom de la Municipalité, sont changés de la façon suivante : Richard F. Dubé, maire ou Jimmy Plourde, maire suppléant lorsque le maire sera absent ou dans l'impossibilité de le faire, et Lucie April, directrice générale ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

19-12283 Nomination annuelle des membres du conseil consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de cinq membres deux (2) membres du conseil et trois résidents incluant, lorsque c'est possible, un producteur agricole et un producteur forestier.

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés par résolution à la séance ordinaire de chaque année;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le conseil nomme les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme.

- Robin Ouellet, producteur agricole;
- Patrick Rioux, producteur forestier
- Richard B. Dubé, résident;
- Nicholas Dubé
- Viateur Dubé

19-12284 Appui pour la création d'un nouveau fonds pour la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, Monsieur Denis Tardif, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE Richard F. Dubé, maire soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

19-12285 Utilisation des revenus 2020 de sablière gravière (annuel)

Étant que le budget 2020 n'est pas commencé et que nous n'avons pas établi les priorités, nous reviendrons sur ce sujet après l'adoption du budget.

19-12286 Résolution d'affectation des surplus à partir des prévisions (normes comptables)

Reportée à une prochaine rencontre.

19-12287 Fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020-21

Lors de l'envoi aux soumissionnaires le 15 novembre dernier, une erreur a été commise dans l'un des formulaires de soumission. Pour être justes et équitables envers les soumissionnaires, nous allons recommencer la procédure.

La décision sera prise en janvier 2020.

19-12288 Demande à la CPTTAO - remblai par Entreprises Claveau Ltée

Avis pour une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ à SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA.

ATTENDU QUE Monsieur Lévis Claveau, président des entreprises Claveau LTÉE, présente une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'une superficie de 13,114 hectares sur les lot 3 226 492, 6 254 164, 6 254 166, 6 254 170 et 6 254 187 du cadastre du Québec de la municipalité de Saint-

Honoré-de-Témiscouata, MRC de Témiscouata, pour autoriser des travaux de remblai en zone agricole ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a étudié la demande en se basant sur les 10 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

- Le potentiel des sols dans le secteur visé par la demande est de classe 4 (ARDA). Il comporte certains facteurs limitatifs pour l'agriculture, dont la surabondance d'eau et une basse fertilité. La topographie de cette portion de terrain est de faible à très accidentée.
- Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles. Le secteur visé par la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture est propice à de l'élevage et à la production de fourrages.
- Aucune conséquence n'est envisageable pour les activités agricoles advenant le cas de l'autorisation de la demande. Les propriétaires actuels affirment se satisfaire de la qualité de la terre végétale de remblai promise. De plus, le déboisement envisagé permettra de sauver des coûts pour les propriétaires dans le cas où la demande d'utilisation autre que pour des fins agricoles est autorisée par la Commission.
- Le projet n'amènera aucune contrainte supplémentaire compte tenu qu'il s'agit de terre végétale supplémentaire de bonne qualité et que les bâtiments d'élevage sont déjà existants.
- D'autres emplacements seraient vraisemblablement disponibles hors de la zone agricole. Mais les producteurs agricoles y voient une opportunité inespérée d'étendre leur surface cultivable par le déboisement et l'apport de terre végétale sur leurs terres sans aucun coût à supporter. De fait, cet accord va permettre de renforcer l'activité agricole présente.
- Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. Les lots visés sont en partie boisés et leur déboisement et recouvrement par de la terre végétale renforcera le caractère agricole de ces lots.
- La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.
- Les lots visés ont une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture. Le déboisement envisagé va venir agrandir les surfaces cultivables pour alimenter le troupeau d'ovins. Cette extension devrait permettre aux propriétaires d'intégrer une relève apparentée.
- Le paragraphe 9 ne s'applique pas à cette demande.
- Le paragraphe 10 ne s'applique pas à cette demande.
- Le PDZA de la MRC de Témiscouata, adopté en avril 2010 visait comme objectifs de « favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture » et de « mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles ». Cette demande rejoint ces deux objectifs du plan d'action par l'évitement d'investissements de déboisement aux frais du producteur et de par l'augmentation de la surface cultivable ;

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été jugée conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

En conséquence sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata transmettent un avis favorable à la CPTAQ, concernant la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'une superficie de 13,114 hectares sur les lot 3 226 492, 6 254 164, 6 254 166, 6 254 170 et 6 254 187 du cadastre du Québec de la municipalité de Saint-

Honoré-de-Témiscouata, MRC de Témiscouata, pour autoriser des travaux de remblai en zone agricole.

19-12289 Remerciements – Éric Bérubé

Le 19 novembre dernier, Éric Bérubé déposait sa démission comme mécanicien pour un autre emploi, il quittait le 29 novembre dernier.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata le remercie pour le bon travail accompli dans les dernières années. Le conseil et les employés municipaux lui souhaitent bonne chance dans sa vie professionnelle et personnelle.

19-12290 Report de la date d'adoption du budget 2020

Défaire la résolution 19-11263

Étant donné la situation, il sera très difficile d'être prêt pour l'adoption du budget avant le 31 décembre 2019.

Il est résolu unanimement que La Municipalité fixe les dates suivantes pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 :

- Samedi 25 janvier à 7 h 30 (Étude du budget);
- Lundi 27 janvier 20 h (Séance extraordinaire pour l'avis de motion et l'adoption du projet de règlement);
- Lundi 27 janvier 19 h, **si nécessaire** (Étude du budget). Et à 20 h adoption du budget.
- 30 janvier 20 h – Adoption des prévisions budgétaires et taux de taxes.

19-12291 Achat d'ordinateur portable pour la sécurité civile

Dans le cadre de demande de subvention pour la sécurité civile (Volet 1) nous avons obtenu cette demande qui a été appliquée de la façon suivante :

Un ordinateur portable pour Lucie April, coordonnatrice des mesures d'urgence et un autre pour Jonathan Bérubé, directeur incendie.

Descriptions de l'achat :

- Deux ordinateurs portables de marque Lenovo ThinkPad L580 15.6”;
- Deux sacs de transport;
- Deux souris sans fil;
- Deux Microsoft Office 2019 Home & Business;
- Garanties additionnelles 3 ans.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse l'achat de ses deux ordinateurs portables chez Servlinks communication de Rivière-du-Loup au montant de 3037.60 \$ plus taxes (3189.10\$ net).

19-12292 Remplacement de la fournaise et modification du panneau électrique au poste incendie

Nous avons dû faire venir Plomberie KRTB parce que la fournaise du poste incendie ne fonctionnait plus, après inspection, on nous a dit que la fournaise n'était plus bonne état et qu'il venait très urgent de la remplacer, car elle dégagait des odeurs de monoxyde de carbone.

Après quelques vérifications Plomberie KRTB nous ont fortement recommandé une fournaise électrique qui sera plus avantageuse à long terme. Par le fait même, notre panneau électrique n'étant plus à jour, celui-ci devait avoir des modifications nécessaires pour y ajouter la nouvelle fournaise.

Sur la proposition d'Hugo Tardif, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'acheter la fournaise chez Plomberie KRTB et de faire effectuer les travaux électriques par Électricité SMP.

19-12293 Dates de jugement pour les décorations de Noël 2019

Une visite de la Municipalité sera faite par Richard F. Dubé et Jimmy Plourde le **vendredi 20 décembre** pour prendre les noms des résidents qui auront décoré pour Noël.

Le concours sera fait par tirage au sort et tous dans le même contenant, 10 prix de 20 \$ et deux prix de 50 \$ pour ceux qui se seront démarqués.

19-12294 Réparation des lumières extérieures au garage municipal

ATTENDU Que depuis plusieurs années les lumières extérieures au garage municipal n'éclaire plus et qu'il faut que ce soit réparé pour la sécurité des lieux et un éclairage adéquat.

Une soumission a été demandée à Électricité SMP Inc. pour le changement de trois lumières au DEL de 120W avec minuterie et économie d'énergie.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse changer les trois lumières au prix de 1 088.02 \$ plus taxes, incluant la main-d'œuvre (1142.29 \$ net).

19-12295 Souper reconnaissance des bénévoles le 17 janvier 2020

À la consultation publique du 17 octobre dernier de la CADL de Saint-Honoré-de-Témiscouata, chaque organisme devait nommer un «bénévole de l'année». Un souper reconnaissance va avoir lieu au Mont-Citadelle le 17 janvier prochain.

Le souper du bénévole (environ 16) sera payé par la Municipalité. Le conseil doit être représenté lors de cette soirée sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que Richard F. Dubé et Laurette Lévesque assistent à la soirée et que leur souper soit payé.

19-12296 Remblai des terrains du futur secteur commercial/industriel

ATTENDU QUE la Municipalité a acheté le lot 6251989 en janvier 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a le projet d'utiliser la partie située entre la route 185 et le ruisseau pour une utilisation commerciale/industrielle;

ATTENDU QUE pour rendre le terrain plus intéressant et visible de l'autoroute, il est nécessaire de procéder au remblai du terrain;

ATTENDU QUE les travaux de construction de l'autoroute ont débuté et que l'entreprise a besoin d'endroit pour déposer les matériaux excavés pour la construction de la nouvelle route;

ATTENDU QU'un rapport de caractérisation écologique a été réalisé par Activa Environnement et que le secteur devant être protégé a été rubané avant le déboisement;

ATTENDU QU'une autorisation à déverser des matériaux de déblai en provenance du chantier de l'autoroute 85 a été signée le 21 octobre 2019 par Richard F. Dubé, maire, soit la première section de l'Annexe 6 de l'Attestation de conformité d'un site de dépôt de rebuts, MTO;

ATTENDU QUE sous la partie où il y aura un bâtiment, qu'il est important d'enlever les souches et la terre;

ATTENDU QU'il est important que le matériel de remblai soit de qualité suffisante pour assurer la compaction nécessaire à la construction future de grand bâtiment commercial ou industriel.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

- Entérine l'autorisation donnée le 21 octobre pour le remblai par Entreprises Claveau ltée, sur environ 37 000 m²;
- Ne charge rien à Entreprise Claveau ltée pour leur permettre de déposer du déblai sur notre terrain, mais pose certaines conditions;
- Demande à Entreprises Claveau ltée de ne rien verser sur les bandes riveraines et dans la zone humide, lesquelles ont été déterminées par Activa Environnement.
- Qu'il n'y ait pas de terre végétale déposée pour recouvrir la terre de remblais.

19-12297 Période de questions

À 21 heures 15, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : ancienne maison de Claudette Ouellet, fosses septiques des maisons expropriées, permis pour installer les maisons sur la terre de Martin Caron (rue de l'Église), vitesse des chauffeurs au déneigement, futurs travaux du nouveau développement de la Municipalité, ouverture du poste de mécanicien, service de servitech.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 35, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe

TABLE DES MATIÈRES

19-12279	Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	383
19-12280	Liste des personnes endettées envers la Municipalité 383	
19-12281	Calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2020	383
19-12282	Maire substitut au conseil de la MRC de Témiscouata et maire suppléant pour l'année 2020	384
19-12283	Nomination annuelle des membres du conseil consultatif d'urbanisme.....	384
19-12284	Appui pour la création d'un nouveau fonds pour la réfection du réseau routier local.....	384
19-12285	Utilisation des revenus 2020 de sablière gravière (annuel)	385
19-12286	Résolution d'affectation des surplus à partir des prévisions (normes comptables)	385
19-12287	Fourniture de produits pétroliers pour l'année 2020-21	385
19-12288	Demande à la CPTTAQ - remblai par Entreprises Claveau Ltée	385
19-12289	Remerciements - Éric Bérubé.....	387
19-12290	Report de la date d'adoption du budget 2020	387
19-12291	Achat d'ordinateur portable pour la sécurité civile..	387
19-12292	Remplacement de la fournaise et modification du panneau électrique au poste incendie	387
19-12293	Dates de jugement pour les décorations de Noël 2019	388
19-12294	Réparation des lumières extérieures au garage municipal	388
19-12295	Souper reconnaissance des bénévoles le 17 janvier 2020	388
19-12296	Remblai des terrains du futur secteur commercial/industriel	388
19-12297	389